

Politique d'Inclusion et d'Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap

maj 06 août 2025

Nous nous engageons à promouvoir une politique d'inclusion active pour accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour adapter nos formations et nos locaux afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque stagiaire, dans la limite des contraintes liées à leur situation de handicap.

Notre objectif est de fournir un environnement de formation accessible et favorable à l'apprentissage pour tous. Cependant, dans certains cas où les besoins spécifiques dépassent nos capacités d'adaptation, nous nous réservons le droit de faire appel à des instances spécialisées pour obtenir un soutien supplémentaire. Dans des situations exceptionnelles où nous ne serions pas en mesure de garantir un accompagnement adéquat, nous pourrions être contraints de refuser l'inscription d'un stagiaire, toujours dans le respect des procédures et en concertation avec les parties concernées.

Nous nous engageons à évaluer chaque situation de manière individuelle et à travailler en étroite collaboration avec les partenaires et les instances compétentes pour assurer la meilleure prise en charge possible.

Personne en charge : Nathalie LECLEF, Responsable

Ses rôles :

Prendre conscience du rôle de référent handicap pour un organisme de formation

- Le cadre législatif sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap
- Comprendre les exigences de Qualiopi en matière de handicap et savoir y répondre
- Bien définir les rôles du référent handicap en organisme de formation

Agir pour l'accessibilité de la formation aux personnes en situations de handicap

- Les modalités d'accessibilité, les moyens de compensation, la sensibilisation des formateurs
- L'accueil et l'adaptation des séquences pédagogiques aux différents types de handicap
- L'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap
- L'identification des acteurs éventuellement utiles à la bonne réalisation de la formation

Ses missions :

- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès la demande d'information (rdv de demande préalable) à une session de formation
- Veiller à une égalité de traitement lors des phases de recrutement (de sélection / de positionnement) mais aussi tout au long de la formation, permettant un égal accès au droit à la formation pour les personnes en situation de handicap.
- Être force de proposition pour le développement de l'accessibilité pédagogique des formations dispensées, en repérant les problématiques et axes de progrès.
- Être en capacité de mobiliser les dispositifs régionaux d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation, autant que nécessaire.
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires des données utiles à l'intégration en emploi de la personne handicapée.